

# exclure un prurit d'origine alimentaire en pratique chez le chien

**Dominique Héripret**

Spécialiste en Dermatologie Vétérinaire  
CHV Fréjis  
94110 Arcueil  
CHV Pommery  
51100 Reims

## Objectifs pédagogiques

- Connaître les limites des tests *in vitro* dans le diagnostic de l'allergie alimentaire.
- Raisonner et optimiser la mise en place d'un régime d'éviction.
- Savoir choisir un régime d'éviction.
- Connaître la durée recommandée d'un régime d'éviction.

## Définition

■ **L'hypersensibilité alimentaire :** est une réaction anormale provoquée par l'ingestion d'un aliment qui, normalement, ne provoque pas de réaction néfaste.

## Essentiel

- La mise en place d'un régime d'éviction doit se faire dans un cadre diagnostique raisonné, après prise en charge éventuelle des infections microbiennes.
- Les tests *in vitro* ne permettent en aucun cas le diagnostic d'allergie alimentaire.

## choix, durée, interprétation

L'aliment est fréquemment incriminé lors de prurit chez le chien ou chez le chat, même si sa réelle implication est plutôt modeste et se limite principalement à l'allergie ou hypersensibilité alimentaire.

Le choix d'un régime d'éviction et sa durée sont maintenant codifiés ; mais, avant de le mettre en place, une démarche diagnostique raisonnée doit être suivie pour que son interprétation soit correcte d'autant qu'aucun test *in vitro* n'est validé pour le diagnostic de l'allergie alimentaire.

L'aliment est très souvent mis en cause par les propriétaires et les vétérinaires lors de dermatite prurigineuse aiguë ou chronique. L'impact réel de l'aliment sur le prurit est très majoritairement limité à l'hypersensibilité (le plus souvent dénommée allergie) alimentaire qui n'est pas la cause la plus fréquente de prurit chez le chien ou le chat.

- L'hypersensibilité alimentaire est une réaction anormale provoquée par l'ingestion d'un aliment qui, normalement, ne provoque pas de réaction néfaste. Elle peut être immunologique (allergie alimentaire), ou non immunologique (intolérance alimentaire). Bien souvent, le mécanisme en cause n'est pas connu et on parle plutôt d'hypersensibilité alimentaire.

- Il convient donc de bien situer l'exploration alimentaire dans une démarche diagnostique raisonnée, une fois les causes infectieuses éliminées (gales, pulicose, infection microbienne bactérienne ou fongique, ...) et la chronicité du prurit avérée sur plusieurs mois.

- Une fois ces étapes franchies, l'aliment doit être évalué afin d'affirmer ou de confirmer l'hypothèse d'hypersensibilité alimentaire.



1 Aspect de la face d'un animal atteint d'allergie alimentaire. Noter l'importance de l'érythème (photo D. Héripret).

Le choix raisonné de l'aliment test et le respect de la prescription par le propriétaire sont primordiaux pour une bonne interprétation de ce régime. La preuve de l'impact alimentaire est apportée lorsqu'une amélioration est constatée sous régime d'éviction et qu'une rechute intervient lorsque l'ancienne alimentation est reprise (photo 1).

## QUAND METTRE EN PLACE UNE ÉVALUATION ALIMENTAIRE DU PRURIT ?

- Le prurit est le motif majeur de consultation en dermatologie vétérinaire et reconnaît de multiples causes. Une démarche diagnostique raisonnée doit donc être mise en place avant d'envisager une évaluation alimentaire.

L'élimination d'autres hypothèses fréquentes (DAPP, parasitoses, surinfection microbienne, ...) ainsi que la reconnaissance de la chronicité du prurit sont des préalables indispensables à la mise en place d'une évaluation alimentaire.

- Ces préalables peuvent prendre plusieurs mois, période mise à profit pour évaluer la réelle chronicité de la dermatose, ainsi que

CANINE - FÉLINE

■ **Crédit Formation Continue :**  
0,05 CFC par article